

Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 07 OCTOBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le **07/10/2024 à 16h30**, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 27/10/2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. David ROBO (en visio conférence) Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence) Membre absent ayant donné pouvoir : M Fabrice LOHER (pouvoir à Marc BOUTRUCHE)	DELIBERATION N° 17.BU-2024-10-07	MH 0086 et 0088
	LARMOR PLAGE Kerderff	Cession de l'îlot A1 au profit de CEFIM

Morbihan Habitat est propriétaire d'une résidence sise rue de l'étang à LARMOR PLAGE.

Dans le cadre de son programme de renouvellement urbain et dans une logique de démolition/reconstruction, les bâtiments collectifs de la première phase (20 logements locatifs sociaux) ont été démolis libérant du foncier. L'îlot A2 est conservé par Morbihan Habitat pour la construction d'une résidence habitat jeunes de 30 logements et 10 logements locatifs sociaux, l'îlot A1 est vendu à un promoteur immobilier.

L'îlot A1 a fait l'objet d'une consultation auprès des promoteurs.

La société CEFIM est sorti lauréate, grâce au projet ci-dessous détaillé :

ILOT A1

- Programme de logements collectifs en accession libre
- 26 logements collectifs
- Surface plancher envisagée : 1 888m²

Il convient de valider les conditions de cession de l'assiette foncière ci-après désignée :

Acquéreur	Cadastre	Surface cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition HT	Taux de TVA
CEFIM	Section AO n°715p Section AO n°718p Partie du Domaine public	Environ 2 379 m ²	/	1 888 m ² x 1 324 € HT/m ² sdp = 2 500 000 € HT	20 %

L'avis de France Domaine sera sollicité après la signature de la promesse.

Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

L'acte de vente sera rédigé par l'office notarial de Me LE BELLER notaire à LANESTER.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- autorise la cession de l'îlot 1 de l'opération au profit de CEFIM moyennant le prix hors taxes de 2 500 000 €HT,
- autorise le Directeur général à signer la promesse de vente, l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire et/ou tout acte rectificatif ou complémentaire éventuel s'y rapportant.



Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

